

Siret : 79318747700013

28190 ST GEORGES SUR EURE

IV

36 rue Henri IV  
Madame BRUNIE Cheryll dont le siège social est situé

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée le 11 août 2016 auprès de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Direction Centre-Val de Loire par :

## C O N S T A T E :

Le Préfet d'Eure et Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite, et par délégation, le Directeur du Travail responsable de l'Unité Territoriale d'Eure et Loir de la Direction Centre-Val de Loire,

Monsieur le directeur de l'Unité départementale de la Direction d'Eure et Loir, des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant subdélégation de signature du directeur régional

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet d'Eure et Loir du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chômage emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,

et formulée conformément à l'article L 7232-1-1 du code du travail

N° SAP/793187477

## D'UN ORGANISME DE SERVICES À LA PERSONNE RECEPTE DE DECLARATION

D'Eure et Loir  
Départementale  
Unité  
de Loire  
Région Centre-Val  
du travail et de l'emploi  
de la consommation,  
des entreprises, de la concurrence,  
Direction régionale des

PREFET D'EURE ET LOIR



Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de Madame BRUNIE Cheryll.

Madame BRUNIECheryll exerce son activité selon le **mode prestataire**.

Les activités déclarées sont les suivantes :

- **entretien de la maison et travaux ménagers**
- **petits travaux de jardinage, y compris débroussaillage**
- **prestations de petit bricolage dites « homme toutes mains »**
- **garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile**
- **accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante)**
- **soutien scolaire à domicile ou cours à domicile**
- **préparation des repas à domicile et commissions**
- **livraison de repas à domicile**
- **collecte et livraison à domicile de linge repassé**
- **livraison de courses à domicile**
- **assistance administrative à domicile**
- **assistance informatique et internet à domicile**
- **soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes**
- **maintenance, entretien et vigilance temporaires de résidence**
- **soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes**
- **activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services mentionnés ci-dessus.**

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L 7233-2 du code du travail et l'article L 241-10 du code de la sécurité sociale.

Toute modification concernant la structure (transfert de siège social, ouverture d'une nouvelle implantation...) ou les activités exercées déclarées devra, sous peine de retrait de déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Dirccte Centre-Val de Loire.

Unité Départementale d'Eure et Loir, 13 rue du D. Haye à Chartres (28000) Tél 02 37 18 79 00  
 Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Directe)



Patrick MARCHAND

Pour le préfet et par délégation du directeur régional  
 Le travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire,  
 des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
 du travail et de l'emploi de l'unité Départementale d'Eure et Loir,

Fait à Chartres, le 23 août 2016

Le présent recépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> de l'article R. 7232-19 ou qui méconnaît, de façon répétée, après mise en demeure par le préfet restée sans effet, les obligations définies à l'article R. 7232-21 (états trimestriels d'activité, tableau statistique annuel et bilan qualitatif semestriel de l'activité exercée au titre de l'année écoulée avant la fin du premier semestre de l'année en cours), perd le bénéfice des dispositions de l'article L. 7233-2 et des dispositions de l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale.
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la déclaration.

La présente déclaration pourra être retirée si l'organisme agréé :

